

Maggie De Block ouvre une enquête sur l'ONE

Pour la N-VA, les Wallons profitent de l'argent flamand

● À la demande de la N-VA, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) a ouvert une enquête à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). En cause : les consultations prénatales et postnatales, en partie financées par l'Inami. « Illégal », clament déjà les nationalistes flamands qui rêvent de scinder un jour la sécurité sociale...

Les mamans wallonnes, riches et moins riches, profitent-elles de l'argent des Flamands ? Dans la tête de l'Anversoise Yoleen Van Camp, la benjamine du parlement (28 ans), qui est aussi et surtout une élue de la N-VA, les choses semblent claires. Oui, elles en profitent lors des consultations organisées par l'ONE. Elle explique. « Tout d'abord, il s'agit de santé préventive, une matière régionalisée. Ensuite, ces consultations se font par un orga-

LES CONSULTATIONS À L'ONE COÛTENT 1,2 MILLION D'EUROS À L'INAMI : ILLÉGAL ?

nisme d'intérêt public qui dépend de la Communauté française. Or, il est interdit aux entités fédérées de puiser de l'argent à l'Inami, qui est fédéral ».

L'ONE dispose en effet de 26

consultations prénatales implantées dans les hôpitaux, en Wallonie et à Bruxelles. Ces services assurent l'accompagnement de la grossesse. Ils sont accessibles gratuitement à toutes les familles (environ 100.000 consultations/an), grâce notamment, à la sécurité sociale (Inami, fédéral) qui intervient pour payer les gynécos.

En Flandre, Kind en Gezin, l'équivalent de l'ONE, fonctionne tout différemment. Cet organisme se concentre uniquement sur les femmes vulnérables (environ 400 consultations/an) et l'Inami n'intervient pas. Tout est financé par la Flandre.

Mardi en Commission Santé publique à la Chambre, la ministre De Block (Open-VLD) qui était interrogée par la N-VA Yoleen Van Camp a indiqué que l'enquête commandée au Service d'Évaluation et de Contrôle Médical (SECM) de l'Inami était en cours et qu'elle allait durer plusieurs mois. Elle a déjà épinglé l'énorme différence de traitements entre les mères selon qu'elles habitent au Nord ou au Sud du pays et elle s'est aussi étonnée de voir disparaître, sur le site web de l'ONE, certaines mentions depuis que l'affaire a été mise sur la place publique... L'enjeu financier est colossal. Si

l'on tient compte des 12,50 euros versés par l'Inami par consultation, cela signifie que l'ONE (et donc indirectement les francophones) aurait bénéficié de 1,2 million d'euros, de manière illégale !

L'ONE SE DÉFEND

L'enjeu est aussi politique. « La réforme de l'État est une catastrophe pour la santé publique », clame déjà la députée Van Camp (N-VA). « Il est impossible de mener une politique cohérente en matière de santé. Les efforts de prévention faits par les Régions profitent au Fédéral, pas aux Régions. Ce qui se passe à l'ONE montre bien qu'il faut scinder la sécurité sociale ».

À l'ONE, on refuse de se laisser entraîner sur un terrain aussi savonneux. La directrice médicale Christine Mauroy estime que la ministre méconnaît le fonctionnement de l'ONE et assure que tout est réglo. « Les hôpitaux et l'ONE établissent en fait des conventions de partenariat dans lesquelles les mères inscrites à l'ONE peuvent consulter les médecins ou les sages-femmes de l'hôpital. Ces prestataires sont rémunérés selon les tarifs Inami et émettent une attestation comme pour n'importe quelle patiente faisant suivre sa grossesse. » ■

F. DE H.